



## **AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le Maire de la commune de GENNES-LONGUEFUYE informe ses administrés qu'en exécution de son arrêté n° 2026-065, il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'alinéation

- D'une portion du chemin situé au lieu-dit La Gare à Longuefuye, commune déléguée de Gennes-Longuefuye, attenant aux parcelles 138 C n° 576 et 138 C n° 207
- D'une portion du chemin de la gare à Longuefuye, commune déléguée de Gennes-Longuefuye, attenant à la parcelle 138 C n° 830

A cet effet, Monsieur Christian QUINTON, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Gennes sur Glaize, commune déléguée de Gennes-Longuefuye pendant une durée de 17 jours consécutifs du lundi 29 juin – 10 h 00 au mercredi 15 juillet 2026 – 12 h 00.

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie par le public, à la mairie de Gennes sur Glaize, commune déléguée de Gennes-Longuefuye, aux horaires d'ouverture :

- De 8 h 00 à 12 h 30 les lundis, mardis, mercredis
- De 8 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 les vendredis

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune :

<https://www.gennes-longuefuye.fr>

Les observations du public peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- Par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Mairie de Gennes-Longuefuye  
44 rue Division Leclerc  
Gennes sur Glaize  
53200 GENNES-LONGUEFUYE

- Par déposition manuscrite sur le registre d'enquête publique spécialement ouvert à cet effet
- Par voie dématérialisée à l'adresse mail :  
[gennes-longuefuye@chateaugontier.fr](mailto:gennes-longuefuye@chateaugontier.fr)

Le commissaire enquêteur pourra aussi recevoir les observations du public lors de ses permanences à la mairie de Gennes sur Glaize :

- Le lundi 29 juin de 10 h 00 à 12 h 00
- Le mercredi 15 juillet de 10 h 00 à 12 h 00

Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur formulera, dans un délai d'un mois, son rapport et ses conclusions personnelles sur le projet susvisé.

Ces documents seront tenus à la disposition du public dès leur transmission en mairie.

Le Maire, Dominique LANDAIS,